



Centre Culturel et Social Rotterdam  
42 Rue d'Ypres, 67000 Strasbourg  
WWW.CENTREROTTERDAM.ORG

# La charte de l'animateur

La présente charte résulte d'une réflexion collective menée par l'équipe de direction en étroite collaboration avec l'ensemble des animateurs. Elle constitue un document de référence qui définit clairement le cadre d'intervention de chacun, précise les objectifs éducatifs de l'association et met en lumière les missions essentielles ainsi que les compétences professionnelles et les attitudes attendues dans l'exercice du rôle d'animateur.

Chaque membre de l'équipe d'animation est ainsi invité à s'y conformer pleinement, sans exception, afin de garantir une cohérence et une continuité dans la qualité d'accueil proposée aux enfants.

Il est important de rappeler que les temps périscolaires ne sont pas de simples moments de transition ; ils représentent de véritables occasions d'apprentissage, de socialisation et d'épanouissement. Offrir un encadrement sécurisant, attentif et respectueux des besoins de chaque enfant constitue une condition indispensable pour instaurer un climat serein et favoriser leur développement personnel.

Cette charte a donc pour vocation de servir de guide commun, d'accompagner les équipes dans leur pratique quotidienne et de garantir à chaque enfant un environnement éducatif de qualité, dans lequel il peut évoluer en toute confiance.

## 1. La posture

La posture de l'animateur constitue le socle de son professionnalisme et de la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants. Elle se manifeste autant dans son attitude que dans ses comportements quotidiens : ponctualité, manière de s'exprimer, respect des règles d'hygiène, maintien d'une distance professionnelle adaptée, capacité d'écoute, patience... Autant d'éléments qui façonnent un cadre sécurisant, bienveillant et cohérent pour les enfants comme pour l'équipe. Adopter une posture juste, c'est être un repère, un modèle, et garantir un environnement propice à l'épanouissement de chacun.

**Ponctualité** : L'animateur respecte les horaires, ce qui garantit le bon fonctionnement du service et la sécurité des enfants. La ponctualité reflète son engagement et son sens des responsabilités. Toute absence doit être signalée à la direction le plus tôt possible afin d'organiser au mieux les remplacements et doit faire l'objet d'un justificatif (arrêt de travail). Les congés doivent être demandés par écrit à la direction au minimum 5 jours ouvrés avant la date souhaitée.



**Politesse et langage** : Adopter en toute circonstance une attitude respectueuse et courtoise. Le langage doit être approprié, soigné et adapté au jeune public, contribuant ainsi à instaurer un climat serein et bienveillant.

**Présentation et hygiène** : Veiller à être présentable et à maintenir une hygiène irréprochable (lavage fréquent des mains, tenue propre et correcte...). Cette rigueur participe au respect des enfants, des familles et des collègues, et renforce l'image professionnelle de l'équipe. Disposer d'une tenue vestimentaire adaptée. Ex : pas de talons, tongs, sous-vêtements apparents, etc.

**Distance professionnelle** : Maintenir une distance adaptée avec les enfants et les familles. L'animateur établit une relation bienveillante et sécurisante tout en respectant les limites du cadre professionnel, indispensable à une posture juste et protectrice. S'assurer qu'aucun enfant ne soit jamais isolé avec un adulte. Cette règle relève autant de la responsabilité personnelle que de la vigilance collective, et chaque animateur doit veiller à ce qu'elle soit respectée par l'ensemble de l'équipe.

**Accueil, écoute et échange** : L'animateur accorde une attention authentique aux enfants et aux familles : il accueille avec bienveillance, écoute avec disponibilité et favorise des échanges constructifs. Il fait preuve d'empathie et sait adapter sa communication à chacun.

**Être un modèle** : L'animateur incarne les valeurs éducatives de l'association. Par son comportement, ses paroles et ses choix, il offre un exemple positif et cohérent pour les enfants, favorisant ainsi l'apprentissage des règles de vie collective.

**Patience** : L'animateur sait garder son calme en toutes situations. Il prend le temps d'expliquer, d'accompagner et de comprendre les besoins de chacun, même lors de moments plus tendus ou fatigants.

**Neutralité** : Adopter une position neutre et équitable. Éviter les jugements personnels, traiter chaque enfant avec la même attention et veiller à ne jamais favoriser ou exclure qui que ce soit.

**Respect et ouverture d'esprit** : L'animateur respecte les enfants, les familles, ses collègues et les différences de chacun. Il fait preuve d'ouverture d'esprit, encourage la diversité et contribue à un cadre éducatif inclusif et valorisant.

**Discrétion professionnelle** : L'animateur se doit de respecter une discrétion professionnelle concernant les informations ou documents dont il peut avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Cette obligation est d'autant plus importante dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs où les enfants peuvent être les premiers touchés. Elle permet ainsi à chaque enfant d'évoluer de façon sereine dans un cadre sécuritaire.



**Utilisation du téléphone** : Limiter l'usage du téléphone personnel pendant les temps d'animation. Le téléphone ne doit être utilisé que pour des besoins liés à la sécurité ou à l'organisation. Une utilisation maîtrisée et discrète permet de rester pleinement disponible pour les enfants, d'assurer une vigilance constante et de montrer l'exemple en matière de comportements responsables.

**Respect des principes de laïcité** : La laïcité repose sur la neutralité en matière religieuse. Elle garantit la liberté de conscience mais également l'égalité de tous les enfants et membres de l'équipe quelle que soit leur croyance. En 2013, la loi stipule que «le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse est interdit».

**Travail et cohésion d'équipe** : Le travail d'équipe est au cœur du bon fonctionnement d'un accueil collectif. La cohésion entre les animateurs permet d'assurer une organisation fluide, une communication claire et un climat de confiance indispensable au bien-être des enfants. Chacun contribue par sa coopération, son respect des autres et sa capacité à partager les informations, les idées et les responsabilités. Une équipe soudée, c'est une équipe capable de s'adapter, de se soutenir et d'offrir un cadre harmonieux et cohérent, où chacun, enfants comme professionnels, peut évoluer sereinement.

**Partage de savoir-faire et rôle formateur** : Chaque animateur met à profit ses compétences au service du collectif. Les titulaires du BAFA ont un rôle formateur naturel : ils transmettent leurs connaissances, leurs techniques d'animation et leurs bonnes pratiques aux collègues moins expérimentés. Ce partage contribue à l'évolution de chacun et à l'amélioration continue de la qualité d'accueil.

**Communication** : Une communication claire, respectueuse et régulière est indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. L'animateur partage les informations nécessaires, remonte les difficultés rencontrées et échange de manière constructive afin d'assurer une cohérence éducative.

**Entraide et support** : L'animateur s'appuie sur le collectif et propose son aide lorsque cela est nécessaire. Il soutient ses collègues dans les moments de charge, de difficulté ou de fatigue. L'esprit d'entraide renforce la solidité de l'équipe et sécurise les enfants.

**Travail ensemble et bonne entente** : Agir en cohérence avec le reste de l'équipe, en respectant les décisions communes et les règles fixées. Contribuer à instaurer un climat d'équipe positif, basé sur la confiance, la collaboration et la bonne entente, essentiel pour un accueil serein.



**Équité** : Chaque animateur veille à traiter ses collègues avec équité et respect, tout comme les enfants. L'équité entre membres de l'équipe favorise un cadre professionnel équilibré, dans lequel chacun se sent reconnu et valorisé.

**Adaptation** : L'animateur fait preuve de flexibilité dans son organisation, ses méthodes et sa façon de communiquer. Il s'adapte aux imprévus, aux besoins de l'équipe et aux réalités du terrain, afin de garantir un fonctionnement fluide et efficace.

## 2. *L'animation et conduite éducative*

L'animation et la conduite éducative constituent le cœur du métier d'animateur. Elles regroupent l'ensemble des actions mises en place pour accompagner les enfants dans leurs découvertes, favoriser leur autonomie et encourager leur participation. À travers des activités adaptées, une gestion réfléchie du groupe et une approche bienveillante, l'animateur crée un cadre d'apprentissage, de plaisir et de respect. Sa mission est d'offrir des expériences enrichissantes qui soutiennent le développement de chaque enfant, tout en garantissant une dynamique collective positive et constructive.

**Connaissance de la réglementation** : L'animateur maîtrise les règles et normes en vigueur dans le cadre de l'accueil périscolaire. Il applique les consignes, procédures et obligations légales afin de garantir un environnement conforme et sécurisé.

**Sécurité physique et morale** : Assurer en permanence la sécurité des enfants, tant sur le plan physique que moral. Veiller à prévenir les risques, à instaurer un cadre rassurant et à soutenir le bien-être émotionnel de chaque enfant. Aucun enfant ne doit être laissé seul sans surveillance dans quelque endroit que ce soit. S'abstenir de toute forme de contrainte physique ou psychologique envers les enfants afin de préserver leur intimité. Cela implique notamment de ne pas utiliser de surnoms, de ne jamais se moquer, de ne porter aucun jugement à leur égard ou à l'égard de leur entourage, etc.

**Organisation et responsabilité** : L'animateur prépare ses activités avec méthode : il anticipe, planifie et adapte son matériel comme son espace. Il assume pleinement ses responsabilités, qu'il s'agisse de la gestion du groupe, du déroulement des activités ou du respect des horaires et du cadre éducatif.

**Diversité, créativité et originalité** : Proposer des activités variées, créatives et adaptées aux âges des enfants. Encourager la découverte, l'imagination et l'ouverture à de nouvelles expériences. Sa capacité à innover contribue à rendre les temps périscolaires riches, dynamiques et attrayants. L'animateur veille à bannir les activités inadaptées. Ex : diffuser de la musique trop forte ou une vidéo au contenu inapproprié à l'âge de l'enfant.



**Énergie positive / « good vibes »** : L'animateur met de la vitalité, de la motivation et une attitude positive dans son animation. Son énergie influence directement l'ambiance du groupe et favorise un climat agréable, dynamique et motivant.

**Encouragement et vivre ensemble** : Valoriser les réussites, encourager les efforts et accompagner les enfants avec bienveillance. Favoriser le vivre ensemble, le respect de chacun et l'entraide au sein du groupe. L'animateur contribue ainsi à développer les compétences sociales et la coopération.

**S'amuser** : L'animateur crée des moments ludiques où chacun peut prendre plaisir à participer. Il sait que le jeu et la joie sont essentiels dans le développement de l'enfant et fait en sorte que les activités soient source de plaisir, d'épanouissement et de partage.

### 3. *Respect du matériel et des locaux*

**Mutualisation des locaux** : Les locaux étant mutualisés avec l'école et les services de la ville, l'animateur doit veiller à leur respect en toutes circonstances. Il participe à maintenir les espaces propres, ordonnés et fonctionnels afin de préserver de bonnes conditions d'accueil pour tous les utilisateurs.

**Solidarité** : Veiller à promouvoir une attitude solidaire autour de l'utilisation du matériel. Encourager les enfants à partager, à s'entraider et à utiliser les ressources de manière collective et respectueuse.

**Vigilance** : L'animateur surveille attentivement l'utilisation du matériel et des locaux. Il prévient les usages inadaptés, les dégradations et intervient rapidement en cas de situation à risque. L'animateur se doit également de prévenir, de signaler ou d'empêcher toute intrusion dans les locaux qui ne seraient pas prévue en amont.

**Rappel des règles** : L'animateur rappelle régulièrement les règles liées à l'utilisation du matériel, des espaces et au comportement attendu. Ces rappels, adaptés à l'âge des enfants, garantissent une utilisation sécurisée et respectueuse des lieux.

**Lutte contre le gaspillage** : Sensibiliser les enfants à l'importance de ne pas gaspiller les fournitures, aliments, matériaux ou ressources disponibles. Encourager des comportements responsables et modérés.

**Rangement correct du matériel** : L'animateur s'assure que le matériel utilisé est rangé correctement après chaque activité. Il implique les enfants dans ce processus pour favoriser le sens des responsabilités et garantir la pérennité des équipements.



## 4. Valeurs de l'animateur

Les valeurs de l'animateur guident chacune de ses actions et donnent du sens à son engagement auprès des enfants. Elles constituent un cadre éthique qui oriente ses choix, ses comportements et sa manière d'accompagner le groupe. Bienveillance, respect, justice, neutralité, solidarité... Ces principes fondamentaux permettent d'instaurer un climat de confiance et de garantir une relation éducative saine. En incarnant ces valeurs au quotidien, l'animateur devient un repère pour les enfants et contribue à construire un environnement où chacun peut grandir sereinement.

**Sécurité** : La sécurité constitue une valeur fondamentale de l'action éducative. Elle implique de veiller à la protection physique, mentale ainsi qu'au bien-être moral des enfants. L'animateur adopte une attitude vigilante, anticipe les risques, organise les activités et l'espace de manière sécurisée, et intervient rapidement en cas de problème. Garantir la sécurité des enfants permet de créer un cadre rassurant, indispensable à leur épanouissement et à leur participation active aux activités. L'animateur est également un pilier dans la Santé Mentale de l'enfant, interlocuteur premier, il sensibilise et intervient auprès de l'entourage si besoin.

**Responsabilité** : L'animateur agit avec sérieux et conscience professionnelle. Il assume ses missions, respecte les règles établies et mesure l'impact de ses choix sur les enfants, l'équipe et le fonctionnement du service. La responsabilité guide son engagement au quotidien.

**Bienveillance** : Adopter une attitude bienveillante envers chaque enfant, chaque famille et chaque collègue. Encourager, soutenir, valoriser et chercher à comprendre avant de juger. La posture de l'animateur contribue à développer un climat apaisé, respectueux et inclusif.

**Curiosité et ouverture d'esprit** : L'animateur fait preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité. Il s'intéresse aux autres, accueille la diversité des parcours et des idées, et reste disponible pour découvrir de nouvelles pratiques. Cette ouverture enrichit les activités proposées et nourrit le vivre-ensemble.

**Partage** : Le partage est au cœur de la mission éducative : partage de connaissances, de temps, d'écoute, mais aussi partage entre enfants. L'animateur encourage la coopération, l'entraide et le plaisir d'apprendre ensemble, afin de faire grandir chacun dans un esprit collectif et solidaire.



Centre Culturel et Social Rotterdam  
42 Rue d'Ypres, 67000 Strasbourg  
WWW.CENTREROTTERDAM.ORG

**Écologie** : En transmettant des pratiques respectueuses de l'environnement afin de sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques. L'animateur encourage les gestes éco responsables comme le tri des déchets, la réduction du gaspillage. En intégrant l'écologie dans les activités et les comportements du quotidien, l'animateur participe à développer chez les jeunes une conscience environnementale durable et responsable.

**Inclusion** : Veiller à lutter contre l'exclusion, favoriser la prise en compte et la participation de tous et surtout, construire une société toujours plus inclusive et ouverte à la diversité, à la différence et au handicap. L'animateur encourage également la coopération entre les enfants afin que chacun évolue dans un environnement inclusif mettant en avant la diversité de chacun.

## 5. *Encadrement, accompagnement et suivi de l'animateur*

L'encadrement, l'accompagnement et le suivi de l'animateur sont essentiels pour garantir la qualité de l'accueil et le développement professionnel de chacun. Ils permettent d'offrir un soutien, des conseils et des retours constructifs, tout en favorisant la réflexion sur les pratiques éducatives. Grâce à un suivi régulier et à un encadrement bienveillant, l'animateur peut progresser, s'adapter aux besoins des enfants et contribuer pleinement à la dynamique de l'équipe, tout en assurant un cadre sécurisant et cohérent pour le groupe.

**Environnement de travail sécurisé et matériel adapté** : L'animateur bénéficie d'un cadre de travail sûr, avec un matériel adapté à ses missions et aux besoins des enfants. Cela garantit des conditions optimales pour exercer ses responsabilités et proposer des activités de qualité.

**Soutien et écoute** : L'animateur bénéficie d'un soutien actif de la part de la direction. Les échanges sont basés sur l'écoute et la compréhension des besoins, favorisant un environnement de travail bienveillant et collaboratif.

**Communication et transparence** : Une communication claire et transparente est essentielle. L'animateur est informé des décisions, des règles et des évolutions liées à son poste, ce qui lui permet de travailler en toute confiance et avec un sens clair de ses responsabilités.

**Formation et montée en compétences** : L'animateur a accès à des formations qualifiantes et à des opportunités de développement professionnel. L'objectif est de soutenir sa progression, d'enrichir ses compétences et de renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux enfants.



**Accompagnement individualisé** : Proposer un suivi adapté aux besoins de chaque animateur, avec des entretiens réguliers pour identifier ses points forts, ses axes d'amélioration et ses objectifs professionnels.

**Feedback constructif** : Mettre en place des retours réguliers et bienveillants sur les pratiques professionnelles pour aider l'animateur à progresser et valoriser ses réussites.

**Évaluation et reconnaissance** : Définir des critères d'évaluation clairs et équitables, valoriser les compétences et l'engagement des animateurs, et reconnaître leurs contributions au sein de l'équipe.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation annuelle. La Charte est reconductible chaque début d'année scolaire.

Je soussigné(é) \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance de la présente et m'engage à respecter toutes les règles relatives à la charte.

Fait à Strasbourg, le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »